La Commission européenne s’inquiète de la régularisation de 500 000 clandestins proposée par Pedro Sánchez

10/02/2026 à 15h26



La décision du gouvernement espagnol d’accorder un statut légal à environ un demi-million de migrants en situation irrégulière suscite de fortes réserves au sein des institutions européennes. Selon trois fonctionnaires de l’Union européenne cités par Euronews sous couvert d’anonymat, la Commission européenne estime que cette mesure pourrait entrer en contradiction avec la politique migratoire actuellement défendue par l’UE.

Annoncée fin janvier, la mesure concerne les personnes entrées en Espagne avant le 31 décembre 2025. Pour être éligibles, les migrants doivent résider dans le pays depuis au moins cinq mois ou avoir déposé une demande d’asile avant la fin de l’année 2025. Le décret prévoit l’octroi d’un permis de séjour d’un an assorti d’un droit au travail dans tous les secteurs et sur l’ensemble du territoire espagnol.

La ministre espagnole des migrations, Elma Saiz, a justifié cette décision par des objectifs de « croissance économique et de cohésion sociale », lors d’une intervention sur la

télévision publique RTVE. Toutefois, à Bruxelles, cette régularisation massive est jugée problématique. « Elle n'est pas conforme à l'esprit de l'Union européenne en matière de migration », a déclaré un fonctionnaire européen, tandis qu'un autre a mis en garde contre le message envoyé à l'extérieur de l'Europe en matière de lutte contre l'immigration irrégulière.

Parmi les inquiétudes exprimées figure la possibilité pour les migrants régularisés de circuler dans l'espace Schengen jusqu'à 90 jours sur une période de 180 jours, ce qui pourrait encourager des tentatives d'installation non autorisée dans d'autres États membres. Le commissaire européen aux Affaires intérieures et aux migrations, Magnus Brunner, doit aborder la question devant le Parlement européen lors d'un débat consacré à l'impact de cette régularisation sur l'espace Schengen. Interrogé en janvier, il a indiqué qu'il s'agissait d'une compétence nationale, sans émettre de jugement.

Euronews

(Merci à Xavier)